

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-098

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; M. Nicolas de GARILHE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) donne pouvoir à Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

**Membre absent :** aucun.

**Nombre de présents :** 25

**Nombre de pouvoirs :** 8

**Nombre de votants :** 33

**OBJET** DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE ECULLY

La présente décision modificative n°1 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2023 du budget annexe de l'Espace Écully de la commune pour certains chapitres.

Ces ajustements concernent la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6282	Gardiennage	2 000 €				

011	6283	Prestations de ménage	1 000 €	77	774	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 400 €
012	64111	Rémunérations	13 400 €				
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>16 400 €</b>	<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>16 400 €</b>
<b>DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>16 400 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>16 400 €</b>

**1) Les dépenses réelles de fonctionnement : 16 400 € :**

**1.1 L'augmentation des charges à caractère général (chapitre 011) : + 3 000 €**

L'augmentation des activités au sein de l'espace Ecully pendant la période automnale entraîne une augmentation du gardiennage pour un montant de 2 000 €, ainsi qu'une augmentation des prestations de ménage pour 1 000 €.

Il convient donc d'inscrire une dépense supplémentaire de 3 000 € au chapitre 011.

**1.2 L'augmentation des dépenses personnel (chapitre 012) : + 13 400 €**

La facture gouvernementale (+1,5% du point d'indice en juillet 2023, mise en place de la prime contre l'inflation) implique une augmentation du chapitre 012 de 13 400 €.

Il convient donc d'inscrire au chapitre 012, une augmentation des crédits de 13 400 €.

**2) Versement d'une subvention d'équilibre par le budget de la Ville : + 16 400 €**

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'inscrire une subvention d'équilibre de 16 400 €.

— — — — —

Vu la délibération n° 2023-011 du Conseil municipal, en date du 13 février 2023, relative au vote du budget primitif 2023 et à l'affectation du résultat 2022 du budget annexe de l'Espace Écully ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article art. L. 1612-11 ;

La Commission Finances du 30 octobre 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Adopte la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Espace Écully de l'exercice 2023 qui s'équilibre respectivement à :

- 16 400 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 14 novembre 2023

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

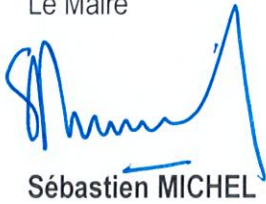
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le  
Le Maire

22 NOV. 2023



Sébastien MICHEL

# Acte à classer

2023-098

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-22T15-57-59.00 ( MI249049844 )

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20231114-2023-098-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Décision modificative n.1 de l'exercice 2023 du budget  
annexe de l'espace Ecully

Date de décision : 14/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB\\_2023-098.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[MAQUETTE  
BUDGETAIRE DM 1  
ESPACE ECULLY.PDF](#)

Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/11/23 à 15:57

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 22/11/23 à 15:57

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 22/11/23 à 16:03